

DECRET N° 83-236 du 30 Juin 1983

chargeant le Camarade Paul AWANOU,
Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques, de
l'intérim du Camarade Zul-Kifl SALAMI,
Ministre du Plan, de la Statistique
et de l'Analyse Economique pour compter
du 30 Juin 1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la
Loi N° 83-001 du 3 Février 1983 qui l'a complétée ;

VU le décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 30 Juin 1983, le Camarade Paul AWANOU,
Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques
est chargé de l'intérim du Ministre du Plan, de la Statistique et de
l'Analyse Economique, pendant l'absence du Camarade Zul-Kifl SALAMI.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 30 Juin 1983

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations: PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 PPC 2 MIEPSEP-MPSAE
6 autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 DAN 2 INSJA 2 DCCT 1
ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-